

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE112

AMENDEMENT

présenté par

M. Causse, Mme Lingemann, M. Bruneau, Mme Riotton, Mme Vignon, Mme Minard,
Mme Le Feur et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--